

De l'air à

inter
france

A travers des réunions publiques, des interpellations d'institutions, voire des manifestations, le collectif « De l'air à France Inter » pointe ce contresens : une radio sans reportage. Car France Inter ne compte, aujourd'hui, plus aucune émission quotidienne de reportage !

SITE : delairefranceinter.ouvaton.org

TEL. : 06.60.45.47.30

Le con-quoi ?

Dans cette grève, auditeurs (critiques de France Inter, nous soutenons les salariés de Radio France. Avec notre oreille à nous. Avec notre souci : le contenu. Mais la direction y songe-t-elle, à ce contenu ?

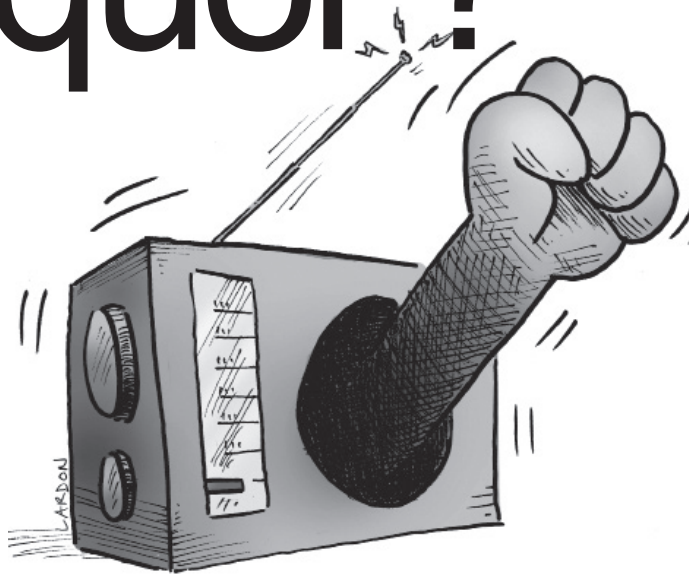
Voici l'échange le plus éclairant, pour nous, auditeurs, de votre AG où s'est rendu le président de Radio France :

UN SALARIÉ : C'est quoi, pour vous, la radio en 2015 ?

MATHIEU GALLET : Aujourd'hui, c'est réunir le public le plus large possible, le plus diversifié possible, avec une gamme de radios la plus complémentaire possible, et aussi avec la possibilité de pouvoir toucher ce public avec des nouveaux modes de distribution. C'est le numérique. C'est la mobilité. C'est la radio-visuelle. C'est le smartphone. C'est les applications.

UNE SALARIÉE : D'accord, mais qu'est-ce que vous mettez, entre guillemets, dans les tuyaux ? Des documentaires ?

MATHIEU GALLET : Bah bien, les documentaires, on peut le ré-écouter



Radio France ne comprend pas la question. On lui parle de « contenu », il répond « mobilité ». Il vante finalement le « documentaire », comme ça, mais pour donner un gage, sans réflexion ni conviction.

On pourrait moquer ce « manager » qui ne connaît rien à son propre « produit », et qui en vendra demain un autre, sous une autre « marque ». Mais le souci nous paraît, malheureusement, plus institutionnel, dépasse l'individu. Le premier à qui nous

a pas de discussion sur les programmes en tant que tel. Et comme représentant de l'Etat, je suis le moins bien placé pour lancer cette discussion : ce serait la remise en cause de l'indépendance. » Et même son de cloche au CSA, avec Mémona Hintermann-Afféjee. Cette découverte fut, pour nous, novices, naïfs, une grande surprise.

Sans connaître tous les rouages de votre Maison, permettez-nous une analyse. Sans lieu de discussion sur les contenus, voire de contre-pouvoir, l'« indépendance » proclamée tourne à la monarchie. Le président nommé, avec ses directeurs, peut virer des émissions, en créer de nouvelles, bouleverser la grille, selon son bon ou mauvais goût - avec d'autant plus de facilité que les producteurs et leurs collaborateurs sont souvent précaires. Il nous semble nécessaire qu'un comité existe, à Radio France, pour échanger sur les contenus. Que les décisions reviennent, en dernier lieu, à la direction : soit. Mais que ces débats aient lieu. Que cette monarchie en devienne, à tout le moins, un peu éclairée...

Que cette monarchie en devienne, à tout le moins, un peu éclairée...

en podcast et d'ailleurs ça marche très bien. La salariée : On est d'accord avec vous pour la modernité, qu'il va falloir changer l'enveloppe, mais qu'est-ce que vous mettez dedans ? **MATHIEU GALLET** : C'est les contenus, c'est ça qui fait notre spécificité, oui, c'est des documentaires puisque les autres radios n'en font pas. Au fond, le président de

l'avons demandé, c'est Lionel Thompson, votre délégué SNJ-CGT : où est discuté le contenu ? au Comité d'entreprise ? « Non, on n'aborde pas vraiment ces questions. » Au Conseil d'administration, alors ? « Non, pas vraiment. » Côté députés, on a interrogé Patrick Bloche, président de la Commission des affaires culturelles : discutez-vous du contenu ? « Non, il n'y

Entretien avec Patrick Bloche :

« Des demandes assez légitimes »

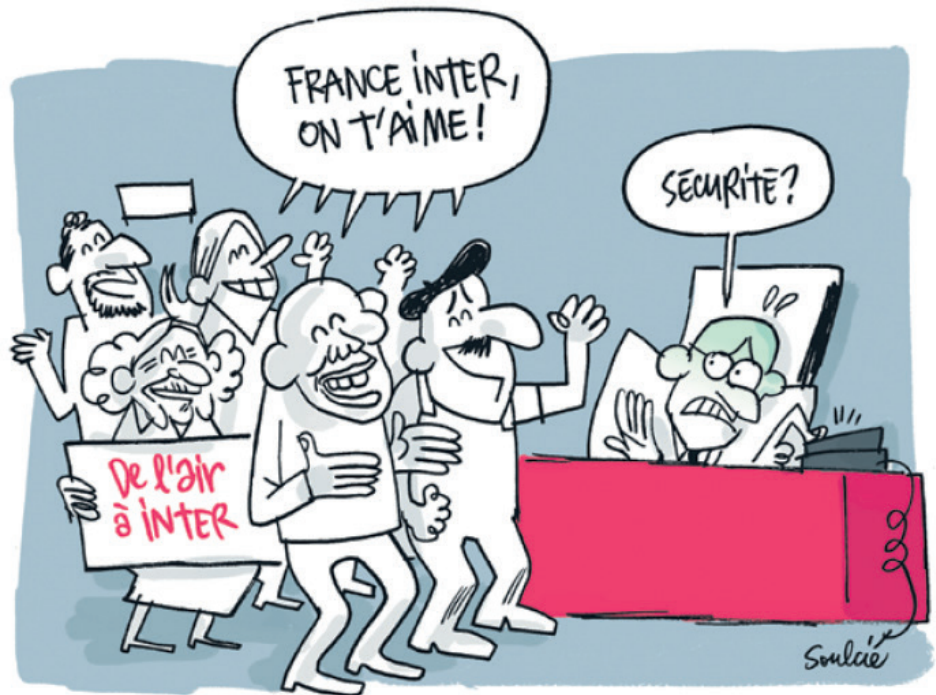
Pour évoquer France Inter, nous avons rencontré Patrick Bloche, député socialiste, président de la Commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale.

Pour lui, nos demandes sont non seulement légitimes, mais légales : inscrites dans la loi.

Reportage

DE L'AIR : Dans notre lettre à Laurence Bloch et Mathieu Gallet, le premier point que nous soulignons, c'est l'absence d'une émission quotidienne de reportage à France Inter. Alors que c'est une tradition sur cette station, avec Là-bas si j'y suis évidemment, mais aussi les Portraits sensibles de Kriss...

P.B. : Le reportage est une forme que j'apprécie particulièrement, parce que c'est vraiment le moyen de restituer une parole. Sans mettre en cause l'indépendance de l'audiovisuel public, puisqu'il ne s'agit pas du contenu mais du format, on peut regretter qu'il n'y ait plus de reportage à France Inter, et c'est une



indiqué dès le départ : "favoriser la diversité sociale". Au vu de nos statistiques, le contrat n'est pas rempli...

P.B. : Bien sûr, bien sûr. On reçoit le président de Radio France à l'Assemblée une fois par an, si vous pointez avec juste raison des faits qui sont dans la loi, dans les grandes missions de service public, gravées dans le marbre de la loi, et repris dans le contrat d'objectif et de moyens, on relaiera. J'illustrerai par les études que vous avez effectuées.

l'économie est un sujet de débat, qu'il puisse y avoir un pluralisme d'opinions et des confrontations, surtout quand les analyses divergent.

RDV refusés

DE L'AIR : Comment comprenez-vous que, depuis six mois, Laurence Bloch et Mathieu Gallet refusent tout rendez-vous à notre collectif d'auditeurs ?

P.B. : Moi j'ai un principe de vie : quand on veut me voir, on me voit. C'est clair, non ?

« Si vous lisez la loi de 86, vous allez y trouver votre bonheur. »

demande assez légitime qui peut être exprimée auprès de Laurence Bloch. Oui, bien sûr.

Diversité sociale

DE L'AIR : Le second point que nous abordons, c'est la faible diversité sociale des intervenants. Dans le contrat d'objectif et de moyen, il est pourtant

Edito éco

DE L'AIR : On pointe aussi le manque de pluralisme, durant la matinale, notamment pour les questions économiques, avec la présence quotidienne et sans contradictoire – sauf le vendredi – de l'éditorialiste des Echos.

P.B. : Je peux être effectivement sensible à votre remarque. Parce que

Conclusion : la loi, rien que la loi

P.B. : Si vous regardez la loi de 86, qui a dû être modifiée une trentaine de fois, et notamment l'article sur les missions de service public, tant en ce qui concerne les radios que la télévision, si vous lisez ça, vous y trouvez votre bonheur. Parce que le cadre est fixé, les missions sont précises, et tout ce que vous avez soulevé jusqu'à présent dans votre courrier de préoccupation, on le retrouve.